

PORTES OUVERTES En pleine élection MSA, l'ouverture des agences de la structure des Deux-Sèvres et de la Vienne va permettre d'aborder des thématiques importantes tout en informant sur le rôle des délégués, élus pour cinq ans.

Des ateliers dans son agence MSA du 5 au 14 mai

À l'occasion des élections de la mutualité sociale agricole (MSA), la MSA Poitou ouvre ses portes et organise des ateliers. Les cinq gestes de premiers secours, la gestion du stress, la nutrition ou encore la mémoire sont des exemples d'ateliers qui seront proposés par des professionnels.

Si la mission principale de la MSA est d'assurer une protection sociale à la population agricole, la variété de ses autres activités sur les territoires ruraux mérite d'être davantage connue. Ainsi, la structure accueillera ses cotisants dans les huit agences réparties entre la Vienne et les Deux-Sèvres pour découvrir ses différentes facettes.



Les dates en Deux-Sèvres

- Lundi 5 mai, de 15 h à 19 h, à l'agence MSA de Saint-Jean-de-Thouars ;
- Mardi 6 mai de 9 h 30 à 12 h à l'agence MSA de Bressuire ;

- Mercredi 7 mai de 9 h 30 à 12 h à l'agence MSA de Parthenay ;
- Mercredi 7 mai de 14 h 30 à 18 h 30 à l'agence MSA de Saint-Martin-lès-Melle ;
- Mardi 13 mai de 15 h à 19 h

à l'agence MSA de Chauray ; Pour plus de précisions sur le lieu et le contenu de ces actions, rendez-vous sur le site internet <https://poitou.msa.fr/lfp/la-msa-poitou-vous-ouvre-ses-portes>.

Les élections MSA, c'est quoi ?

Du 5 au 16 mai, plus de 56 000 ressortissants du régime agricole seront appelés à élire pour cinq ans leurs 315 délégués MSA Poitou. Salarié de l'agriculture, exploitant, employeur de main-d'œuvre, actif ou retraité, le délégué est un acteur de proximité et le premier relais entre les adhérents et la MSA. Il est l'incarnation de son modèle mutualiste, fondé sur les valeurs de solidarité, de responsabilité et de démocratie sociale.

Comment voter ?

Depuis le 10 avril, le matériel de vote est acheminé par courrier sur l'ensemble du territoire de la Vienne et des Deux-Sèvres. Pour voter et élire ses représentants cantonaux :

- Dès réception de son matériel de vote : poster son bulletin de vote dans l'enveloppe retour T, sans l'affranchir ;
 - À partir du 5 mai, et jusqu'au 16 mai, voter par internet, avec l'identifiant de vote et le code confidentiel qui sera reçu par courrier.
- En ligne ou par courrier, le vote est anonyme et secret ! Pour tout savoir sur les élections des délégués MSA, rendez-vous sur le site <https://elections2025.msa.fr/>